

AVIS

(Conformément à l'article L1133-1 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation)

La Bourgmestre porte à la connaissance de la population que le compte 2023 de la Fabrique d'église Saint-Géry de Limelette a été voté et approuvé en séance du Conseil communal en date du 26 mars 2024

Ces documents peuvent être consultés au Service Finances, espace du Cœur de Ville 1 - 1340 Ottignies-Louvain-la-Neuve, à partir du 4 avril 2024.

Fait à Ottignies-Louvain-la-Neuve, le 28 mars 2024.

Le Directeur général,



Grégory Lempereur



La Bourgmestre,



Julie Chantry